

## L'ÉQUITÉ SALARIALE

L'APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AUX TRAVAILLEURS DES SERVICES HOSPITALIERS—LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIONS D'ÉQUITÉ SALARIALE—LE RENFORCEMENT DES MESURES LÉGISLATIVES RÉGISSANT LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

**L'honorable Lorna Marsden:** Honorables sénateurs, hier notre Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a déposé son rapport provisoire sur les enfants vivant dans la pauvreté, qui aborde les répercussions de cette situation sur la vie de ces enfants une fois devenus adultes. Aujourd'hui, Statistique Canada a publié un rapport qui montre que les salaires des femmes ne se sont pas beaucoup rapprochés ou se sont rapprochés dans une mesure infime de ceux des hommes au cours de l'année dernière.

Bien sûr, si un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada, c'est que leurs parents sont pauvres. Le rapport de Statistique Canada parle de la situation de la majorité de ces parents: des femmes qui élèvent seules leurs enfants et qui, le plus souvent, sont très mal payées.

Vendredi dernier, la Chambre des communes a adopté une loi imposant le retour au travail à certains des travailleurs les moins payés du pays, dont la majorité sont des femmes. Il s'agit des membres du groupe des services hospitaliers.

J'ai trois questions à poser à ce sujet au leader du gouvernement au Sénat.

Ma première est la suivante. La semaine dernière, le ministre responsable a dit ici même qu'il examinerait la question de l'application de l'impôt sur le revenu à ces travailleurs qui, après un long et tortueux affrontement entre la Commission canadienne des droits de la personne et leur employeur, le Conseil du Trésor, doivent finalement recevoir un salaire égal pour un travail égal. Le ministre a-t-il reçu une réponse du Conseil du Trésor au sujet de l'application de l'impôt sur le revenu aux versements rétroactifs que ces travailleurs doivent recevoir?

Je passe maintenant à la deuxième question. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de renforcer les dispositions d'équité salariale? Par exemple, quand va-t-il présenter un projet de loi imposant à tous les employés sous réglementation fédérale qui emploient dix travailleurs ou plus de payer un salaire égal pour un travail égal?

Voici ma troisième et dernière question. Quand le gouvernement compte-t-il renforcer les mesures législatives régissant la Commission canadienne des droits de la personne pour que la situation dans laquelle se sont trouvés les membres du groupe des services hospitaliers ne se reproduise plus?

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, la deuxième et la troisième questions portent sur des politiques du gouvernement. Je vais essayer d'obtenir les réponses de mes collègues le plus tôt possible.

Au sujet de la première question, je ne dispose pas des renseignements que l'honorable sénateur me demande, mais je m'engage à les obtenir le plus rapidement possible de M. de Cotret.

## L'AGRICULTURE

LES CÉRÉALES—LE PAIEMENT DÉFINITIF POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 1988-1989

**L'honorable H.A. Olson:** Honorables sénateurs, habituellement, à cette période de l'année, le ministre chargé des Céréales donne une idée du paiement définitif pour la campagne 1988-1989. Autant que je sache, jusqu'ici, il n'a fait aucune annonce à cet égard.

Le leader du gouvernement au Sénat peut-il prendre avis de cette question assez urgente et nous dire demain si le ministre et la Commission canadienne du blé ont pu terminer leurs calculs, pour que nous ayons une idée approximative du paiement définitif?

Je lui pose cette question maintenant, car, si je ne me trompe, les chèques sont postés les 10 ou 15 janvier ou aux alentours de ces dates.

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, je vais voir quels renseignements je peux apporter au Sénat demain sur cette question.

● (1440)

## LE PANAMA

L'INVASION DU PANAMA PAR LES ÉTATS-UNIS—LE MOMENT OÙ LES ÉTATS-UNIS ONT CONSULTÉ LE PREMIER MINISTRE

**L'honorable M. Lorne Bonnell:** Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire à poser au sujet de l'invasion du Panama. Puisque le Canada et les États-Unis sont tous deux membres de l'Organisation des États américains, le leader du gouvernement peut-il nous dire si le premier ministre du Canada a été consulté avant que le président des États-Unis n'ordonne l'invasion du Panama?

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, je crois que le Canada possède toujours un statut d'observateur à l'OEA, mais ce statut ne sera modifié que dans quelques semaines. Les seuls renseignements dont je dispose au sujet de la communication qu'il y a eue entre le président des États-Unis et le premier ministre, c'est que le président Bush a téléphoné à ce dernier pendant la nuit pour lui expliquer les mesures que les États-Unis avaient prises au Panama. Cet appel a été effectué, je crois, vers 2 h 30 ce matin.

**Le sénateur Bonnell:** Je me demande si le leader du gouvernement ne pourrait pas nous dire si l'appel a été fait avant l'invasion ou après coup, lorsque les troupes américaines étaient déjà sur place?

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, je ne peux pas dire avec certitude que l'appel a été effectué une fois la décision prise. J'ignore si les troupes étaient présentes au Panama à ce moment-là. Il faudrait que je m'informe.

## DÉFENSE NATIONALE

FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE (I.-P.-É.)—L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

**L'honorable M. Lorne Bonnell:** Honorables sénateurs, j'ai une deuxième question à poser sur un sujet complètement